



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 septembre 2025 A 20 HEURES 30**

**Communication n° 2025 09 15-02- Présentation du rapport d'activités  
du Syndicat intercommunal pour les personnes âgées– Année 2024**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 08/09/2025
En exercice : <b>33</b>	
Présents : <b>20</b>	Affichage de la convocation : 09/09/2025
Pouvoirs : <b>11</b>	
Votants : <b>31</b>	Affichage du compte rendu : 16/09/2025
<b>Présents</b> : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Brigitte REGIS-MOREAU.	
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>	
Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS MOREAU M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD M Gérard DUPLAT donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Philippe LARGE donne pouvoir à M Olivier DEROZARD Mme Genevieve HECTOR donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M Sylvain BARCET donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN M Rémi GILLET donne pouvoir à M Daniel MALOSSE	
<b>Absents ou excusés :</b>	
Mme Chantal BERTHILLON M Christian NEUVILLE	

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.

Le rapport du Syndicat intercommunal pour les personnes âgées (SIPAG) est présenté en séance.

**Les missions du SIPAG sont :**

- De repérer et d'identifier les personnes âgées à risques,
- Evaluer la situation de manière globale en analysant l'ensemble des besoins afin d'adapter l'accompagnement
- De proposer un accompagnement social et/ou psychologique aux personnes âgées repérées
  - D'assurer une veille afin d'anticiper l'évolution des situations
  - D'informer et sensibiliser les partenaires aux situations de risques au domicile

**PRÉCISE** que ce rapport est mis à la disposition du public.

*Rendue exécutoire compte tenu*  
de la transmission en Préfecture le

17.09.2025

et de la publication en mairie le

17.09.2025

La secrétaire

Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Communication n° 2025 09 15-02- Présentation du rapport d'activités  
du syndicat intercommunal pour les personnes âgées- Année 2024

Date de décision: 15/09/2025

Date de réception de l'accusé 17/09/2025  
de réception :

Numéro de l'acte : COM2025091502

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20250915-COM2025091502-AU

Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 8 .2 .2

Domaines de competences par themes  
Aide sociale  
Personnes âgées

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

Nom du fichier : 2025 09 15-COM 02- Présentation du rapport d'activités du Syndicat  
intercommunal pour les personnes âgées- Année 2024.pdf ( 99\_AU-  
069-200047785-20250917-COM2025091502-AU-1-1\_1.pdf )